

POLICE ET RACISME

*Une société unie n'est pas une société sans différences,
mais une société sans frontières intérieures.*

Olivier Guichard

ministre de l'Équipement et du Logement, 21 mars 1973.

85

Le 26 avril 2020, alors que le confinement entre en France dans sa septième semaine, le journaliste Taha Bouhafs diffuse sur son compte Twitter la vidéo d'une intervention de police survenue en pleine nuit dans une petite commune de Seine-Saint-Denis. Sur cette vidéo, une dizaine de silhouettes en uniforme avancent dans l'ombre, éclairées par leurs lampes torches. Ces policiers accompagnent un jeune homme qui « s'est jeté direct à la Seine », selon leurs propos, et qu'ils ont manifestement repêché. Ils le conduisent au car de police, « le bus magique », et l'enregistrement laisse entendre ce dialogue :

- Il ne sait pas nager. Un bicot comme ça, ça nage pas.
- Ça coule ! Tu aurais dû lui accrocher un boulet au pied.

Cet épisode funeste illustre une année 2020 particulièrement marquée par des faits de racisme dans la police. Ainsi, tandis que fin mai se multiplient les manifestations liant la mort de George Floyd quelques jours plus tôt à celle d'Adama Traoré en juillet 2016, ce ne sont pas moins de cent quatre-vingts pages de propos, blagues, injures racistes, misogynes et antisémites échangés sur un groupe WhatsApp de policiers qui sont révélées par un collègue victime de ces échanges. Six mois plus tard, en novembre, le passage à tabac sur son lieu de travail de Michel Zecler, producteur de musique d'origine martiniquaise, par plusieurs policiers du XVII^e arrondissement de Paris, amène la convocation par le ministre de l'Intérieur du « Beauvau de la Sécurité », aux fins de traiter les problèmes de fond de la police française, parmi lesquels ce qui s'apparente à un racisme endémique, notamment les « contrôles au faciès » que le président

de la République dénonce le 4 décembre 2020 lors d'un entretien au média en ligne Brut.

De ces trois événements (Île-Saint-Denis, WhatsApp, Zecler) émerge une injure que plus personne n'emploie, tout droit venue d'un autre âge : « bicot ». Elle vaudra à son auteur une peine de six mois d'emprisonnement avec sursis, quatre de ses collègues se voyant condamnés pour les brutalités et injures commises sur l'étranger en situation irrégulière, repêché et emmené dans le fourgon où il sera tabassé. Ce qui retiendra ici notre attention est cette injure que l'on croyait oubliée, ce « bicot » proféré par un policier né au plus tôt une trentaine d'années après la fin de la guerre d'indépendance algérienne. La survivance manifeste d'un tel lexique invite à examiner l'hypothèse de la « colonialité policière », une expression que je reprends à l'historien Emmanuel Blanchard¹ et qui désigne un legs colonial transmis de génération de policiers en génération de policiers.

L'hypothèse d'une colonialité policière, c'est-à-dire d'une institution policière porteuse, six décennies après les accords d'Évian, de l'expérience coloniale, est-elle crédible ? Nous donnerons ici deux éléments de réponse, l'un tiré de l'histoire sociale de la police des populations immigrées en métropole, l'autre des pratiques policières saisies dans les interactions avec les jeunes issus de l'immigration coloniale.

LA COLONIALITÉ DES POLICES FRANÇAISES : UNE HISTOIRE SOCIALE

La police française est une institution marquée par l'expérience coloniale. Ici, nous parlons bien de la police nationale, qui a pour territoires d'exercice les agglomérations pourvues, pour la plupart, de grands ensembles ou cités, où furent affectés les travailleurs immigrés du Sud de l'Europe, puis d'Afrique du Nord et enfin d'Afrique subsaharienne durant les années de forte croissance industrielle. De cela, la police n'est point coupable ni même responsable, bien que fussent alors à sa tête un certain nombre de préfets et de commissaires qui ont joué un rôle majeur dans la répression des troubles au sein des colonies

1. Sa réflexion semble la plus sérieuse et documentée dans un paysage intellectuel contemporain souvent marqué par des adhésions peu réflexives à des termes étendards (« colonial », « postcolonial », etc.). Cf. en particulier « La colonialité des polices françaises », in Jérémie Gauthier et Fabien Jobard (dir.), *Police : questions sensibles*, Paris, PUF, 2018, p. 37-50, ainsi que le livre issu de sa thèse de doctorat, *La Police parisienne et les Algériens, 1944-1962*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2011.

et que, pour cette raison, l'on mit en position de commandement en métropole (le cas de Maurice Papon, de Constantine à Paris, est sur ce point exemplaire).

Les grands ensembles qui ont accueilli les populations immigrées dans les années 1950 et 1960 se trouvaient sur des territoires à très faible densité policière. Les effectifs de police sont à cette époque principalement affectés aux riches centres-villes, avant que l'obsession de l'agitation étudiante n'oriente l'essentiel des efforts budgétaires au renchérissement des renseignements généraux et des forces de maintien de l'ordre (CRS et gendarmerie mobile). Au milieu des années 1970, 40 % des effectifs de police sont affectés dans des unités de force mobile et, compte tenu du fait que ces effectifs « ne coûtent pas plus cher à patrouiller dans les rues de Montmorency ou de Marseille qu'à balayer la cour de leur cantonnement² », la politique mise en œuvre consiste à employer ces unités, notamment de CRS, à des missions « de sécurisation » dans les banlieues désertes de sécurité publique fidélisée.

87

De manière on pourrait dire « naturelle », les pratiques policières empruntent alors à celles en vigueur dans les zones urbaines des colonies françaises que l'on vient à peine de quitter. L'essentiel est d'assurer un contrôle resserré des voies d'accès de la jeunesse périphérique aux centres-villes, en mobilisant sur les ronds-points à la sortie des cités ou sur les quais d'arrivée des trains de banlieue les CRS et les escadrons de gendarmes mobiles, dont la tâche principale est de filtrer les flux à proximité des camions de police et de gendarmerie déployés sur site – dans une scénographie qui n'est pas sans rappeler, pour les populations concernées, ce qu'elles ont vécu dans leurs pays d'origine, notamment celles qui sont un temps passées par la ville après avoir quitté leurs campagnes. Ces policiers et ces gendarmes, totalement étrangers aux territoires et aux populations auprès desquels ils interviennent, n'ont de comptes à rendre à personne d'autre que leur autorité centrale, respectivement le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Défense. Leur outil de travail, j'y reviendrai, est essentiellement le contrôle d'identité.

Sur place, les brigades territoriales de gendarmerie ferment pour être remplacées par des commissariats de police, dont la circonscription

2. James Sarazin, *La Police en miettes*, Paris, Calmann-Lévy, 1974, p. 141. Œuvre d'un journaliste de la rédaction du *Monde*, cet ouvrage consacré à pourfendre « le système Marcellin » offre d'excellentes perspectives sur la police post-68, dans un contexte d'absence totale de travaux universitaires sur l'institution policière.

s'étend souvent sur plusieurs communes. Cette substitution de la police des villes à la police des champs ne suffit pas à combler les manques criants d'effectifs, de surcroît prioritairement affectés dans les centres-villes. Lorsqu'ils interviennent dans les cités, les fonctionnaires de police le font avec pour objectif prioritaire de ne pas se laisser isoler au milieu de la jeunesse immigrée, à l'égard de laquelle ils n'ont aucune incitation à se comporter autrement qu'en manifestant, d'abord et en toutes circonstances, leur martiale autorité, fût-ce au moyen d'une force excessive – une force qui paraîtrait exorbitante si elle était exercée dans les centres-villes, comme en témoignent les premiers récits de violences contre les jeunes Arabes de la périphérie lyonnaise, lesquelles donneront naissance à la Marche pour l'égalité et contre le racisme, en 1983, rapidement appelée « Marche des beurs ».

88

Deux phénomènes se conjuguent ensuite, au début des années 1970. Le premier est celui de la socialisation policière. Le recrutement est en effet encore principalement rural et ouvrier (on explique souvent, alors, qu'on entre dans la police pour ne pas descendre à la mine) ou, pour le dire autrement, s'effectue parmi les classes laborieuses disposant de diplômes de l'enseignement secondaire, pour l'obtention desquels la discipline et le travail sont des valeurs cardinales. De surcroît, en Île-de-France, ces gardiens de la paix affectés dans les banlieues ont pour commandement des brigadiers entrés une dizaine ou une quinzaine d'années plus tôt au sein d'une police ouvertement en guerre contre le Front de libération nationale et, plus largement, contre les travailleurs arabes, population de jeunes hommes sans attaches dont on attendait discipline et obéissance.

À cela s'ajoute, dès le premier tiers des années 1970 (la circulaire Guichard actant la « ségrégation sociale » – ce sont les mots du ministre – dans les grands ensembles date de 1973), un second phénomène, la lente mais inexorable désindustrialisation de l'économie française, qui condamne à l'oisiveté ceux qui sortent du système scolaire sans qualification, et notamment la jeunesse descendante des travailleurs immigrés. C'est cette situation particulière qui forme la colonialité policière française : un défaut cruel d'attention à la situation sociale des banlieues, qui condamne à un face-à-face brutal, d'un côté, des policiers formés par des cadres ayant appris le métier dans un contexte de guerre aux Arabes et, de l'autre côté, des jeunes Nord-Africains premières victimes de la désindustrialisation, du chômage et de la pauvreté. Or, s'il existe une constante dans l'histoire des institutions policières, c'est bien que sa cible première est constituée des jeunes hommes en situation d'oisiveté sur la voie publique.

Quoi de surprenant donc qu'une des toutes premières enquêtes sociologiques sur la police, dirigée au milieu des années 1980 par Michel Wieviorka³, témoigne d'une culture professionnelle fortement imprégnée de racisme ? Dans cet ouvrage, des groupes de discussion (ou *focus groups*) étaient organisés sous la conduite de sociologues, afin de favoriser l'expression des policiers. Ceux-ci témoignaient être « devenus racistes » par leur intégration dans les services actifs de police, des commissariats profondément marqués par la défiance, la peur et le rejet d'un environnement urbain peu lisible, et hantés par l'omniprésence des jeunes hommes immigrés ou issus de l'immigration postcoloniale, sur lesquels la hiérarchie leur demande de concentrer prioritairement leur travail.

Aussi, naturellement employée à prolonger des pratiques anciennes, dans un contexte de croissance urbaine mal maîtrisée et, immédiatement ensuite, d'inexorable désindustrialisation, la police urbaine française porte et transmet le legs de l'expérience la plus forte qu'elle ait connue depuis l'épuration en 1945, l'expérience coloniale. Il est alors bien difficile pour les jeunes policiers de résister à une vision racialement ordonnée du monde dans lequel ils sont brutalement affectés, lorsque l'essentiel du travail répressif consiste à contrôler une population masculine désœuvrée, formée en large majorité de la jeunesse immigrée.

89

L'HISTOIRE DURE LONGTEMPS : DU CONTRÔLE D'IDENTITÉ À L'EXIGENCE DE DÉFÉRENCE

Deux exemples tirés de mes recherches illustrent la vitalité du legs colonial dans les pratiques policières françaises. Le premier est celui, très bien documenté désormais, du contrôle d'identité⁴. Avec René Lévy et John Lamberth, nous avons enquêté sur les contrôles préventifs (c'est-à-dire sans infraction apparente) réalisés par les équipes de police et de gendarmerie à Paris. En comparant les populations contrôlées aux populations effectivement présentes sur les lieux, nous avons montré que les populations colorées sont surcontrôlées, y compris là où elles sont majoritaires (comme le hall de la gare du Nord). Interrogeant les personnes qui venaient juste de faire l'objet d'un contrôle, nous avons noté que les hommes issus de minorités étaient bien plus souvent énervés

3. *La France raciste*, Paris, Seuil, 1992.

4. Nous avons produit avec Jacques de Maillard un état des savoirs sur cette technique policière (« Les relations police/population au prisme des contrôles d'identité », in *Défenseur des droits, Inégalités d'accès aux droits et discriminations en France*, Paris, La Documentation française, 2019, t. 1, p. 159-173).

ou agacés par ce contrôle que les hommes blancs (15 %, contre 23 % chez les Maghrébins et 36 % chez les Noirs)⁵.

90 Néanmoins, ce n'est pas tant la surreprésentation des minorités qui singularise la France par rapport aux autres pays européens que la place de cet outil dans l'institution policière. Cette place est d'abord historique. On sait en effet que c'est la guerre en Algérie qui institua la carte d'identité comme outil privilégié de contrôle des déplacements des résidents maghrébins. Or le contrôle d'identité est resté un instrument routinier dans l'éventail des outils policiers : ce qui distingue la France de ses voisins européens en la matière n'est donc pas le surcontrôle des minorités (dans aucun pays la population majoritaire est surcontrôlée), mais le caractère massif de l'emploi de cet instrument⁶, fondé sur l'article 78-2 du code de procédure pénale. Les contrôles en France se comptent par millions, même s'il n'est pas possible d'en donner un chiffre exact puisque, pour intrusif et parfois (pour les raisons qui viennent d'être exposées) dégradant qu'il soit, cet outil ne donne lieu à la délivrance ou consignation d'aucun acte. Aussi, chez nous bien plus qu'ailleurs, le contrôle d'identité est pour toute une partie de la jeunesse le geste métonymique d'une police empêtrée dans des pratiques post-coloniales, aussi vaines (compte tenu de leur faible impact sur la délinquance) qu'inflammables, car toujours susceptibles d'alimenter des réactions qui, à leur tour, viendront convaincre du caractère irréductiblement indiscipliné des jeunes descendants d'immigrés.

On peut aussi se placer au niveau des observations ethnographiques pour gagner en compréhension de ces interventions policières les plus banales. Nous sommes en 2004 et deux policiers en tenue de la ville de grande banlieue de l'agglomération parisienne dans laquelle je mène mon enquête repèrent un véhicule qui sort de la route pour prendre un chemin de terre. Cette initiative éveille l'attention policière et l'équipage se porte à la rencontre du véhicule. Contrairement à ce qui avait motivé l'intervention, il ne s'agit pas de gens du voyage, mais de trois jeunes Maghrébins, lesquels se montrent extrêmement avenants vis-à-vis des policiers, qui font preuve, au contraire, d'une grande fermeté. Ceux-ci exposent au conducteur, visages fermés, toutes les infractions pouvant être relevées au code de la route en raison du piètre état du véhicule. Le

5. Pour un résumé de cette recherche, cf. Fabien Jobard et René Lévy, « Les contrôles d'identité à Paris », *Questions pénales*, n° 23, 2010, p. 3.

6. Cf. Sébastien Roché, *De la police en démocratie*, Paris, Grasset, 2016, p. 177-236. Pour un point de vue convergent à partir de méthodes différentes, cf. Jérémie Gauthier, « Origines contrôlées », *Sociétés contemporaines*, n° 97, 2015, p. 101-127.

conducteur déploie des trésors d'amabilité et de déférence, convenant de tout, si bien que les policiers, en retrait derrière leur propre véhicule, délibèrent et concluent que ces jeunes sont « sympas », avant de revenir vers leur interlocuteur pour lui dire que, compte tenu du fait qu'ils sont des jeunes « polis », seulement deux contraventions seront dressées et que le véhicule ne sera pas immobilisé.

Pour insignifiante qu'elle soit, cette anecdote rejoint plusieurs autres de terrain qui indiquent que l'exigence de courtoisie vis-à-vis des policiers se mue, s'agissant de la jeunesse issue de l'immigration africaine ou nord-africaine, en attente de déférence, comme si la politesse (forme de civilité dont l'étymologie suggère son importance dans le mandat policier) devenait, pour cette jeunesse spécifique, une exigence d'une autre nature : non plus seulement de civilité, mais de discipline, de docilité ou de subordination, vertus qui toutes renvoient au « premier âge de l'immigration » décrit en son temps par Abdelmayek Sayad⁷, une immigration disciplinée, soumise et étouffée par le double joug du travail industriel dans la société d'accueil et du contrôle villageois exercé par la société de départ. Cette exigence se retrouve bien sûr à des degrés divers dans les interactions entre policiers et jeunes appartenant à des minorités, selon les circonstances, l'environnement, le contexte. Lorsqu'elle s'exprime, c'est à l'égard de ces jeunes hommes-là, pas des autres. Et elle porte en elle l'attente de conformité à un âge éculé de l'immigration où la ligne de démarcation était incontestable entre le dominant et le dominé, la société d'accueil et le pays d'émigration. En ce sens, la police est en France, sans doute plus que dans nombre d'autres pays qui n'ont pas son expérience coloniale, une instance de racialisation : pour de nombreux jeunes en effet, elle est l'institution qui rappelle, au gré des rencontres et des contingences, les dimensions raciales de l'ordre social. Ces dimensions n'épuisent pas le social. Mais elles sont, pour ceux auxquels elles sont manifestées, un rappel à l'ordre d'autant plus insupportable que le temps du premier âge de l'immigration, celui des parents ou des grands-parents, est lointain.

91

L'HISTOIRE DURE-T-ELLE TOUJOURS ?

Le racisme policier est, en France, d'une nature spécifique, en ce sens qu'il puise à l'expérience coloniale et en perpétue quelques-uns des traits les plus saillants. Il est aussi d'une particulière intensité, en ce que le très

7. « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 15, 1977, p. 59-79.

faible accompagnement de l'urbanisme des années 1950, 1960 et 1970 par des politiques publiques d'ampleur (sociales autant que sécuritaires) a induit, avec la crise industrielle et ce que l'on appelait alors pudiquement le « chômage des jeunes », une confrontation très exacerbée entre la jeunesse périphérique et une police appelée, faute d'effectifs et d'imagination, à faire de l'intervention d'urgence. Une question reste, à ce stade, en suspens : à quel point ou pour combien de temps encore la police française est-elle otage de son histoire ?

92 À tous égards, la police d'aujourd'hui n'est pas celle d'il y a quatre décennies. Fait rarement remarqué, l'alcool est bien moins présent dans les services de police. Cela ne saurait avoir aucune incidence sur les comportements. À cette transformation des coulisses du métier s'ajoute une mutation de ses conditions d'exercice. Le travail policier est désormais, presque intégralement, placé sous le regard public. La tentative infructueuse, par la loi dite pour une sécurité globale adoptée en 2021, d'empêcher les citoyens de filmer les policiers et les gendarmes sur la voie publique l'a montré *a contrario* : les policiers sont filmés de toutes parts. Et depuis 1993 et l'adoption d'une loi de réforme de la procédure pénale (après la mort, deux ans plus tôt, du jeune asthmatique Aïssa Ihich au cours de sa garde à vue à Mantes-la-Jolie et des semaines de tensions émeutières qui suivirent), même les locaux de police et de gendarmerie sont ouverts à l'œil du tiers, par le biais, alors, de la visite de l'avocat aux gardés à vue, et aujourd'hui sa présence au cours des interrogatoires policiers. En outre, les policiers, bien plus diplômés que leurs aînés, sont dorénavant, pour plus d'un quart d'entre eux, des femmes et, pour une part non négligeable depuis la fin des années 1990 (mais les données ici sont anciennes et rares)⁸, surtout en Île-de-France, issus de l'immigration africaine, nord-africaine ou ultramarine.

Tous ces facteurs (atténuation de l'alcool, visibilité des interventions, accroissement du capital scolaire, féminisation, diversité, etc.) sont généralement tenus pour contribuer à la pacification de la police et à la réduction des manifestations de racisme, raison pour laquelle ils ont été fortement encouragés aux États-Unis après la grande vague d'émeutes dites raciales dans les années 1960. Produisent-ils ces effets minorants attendus sur le racisme policier ?

La réponse ne peut être tout à fait assurée, car il est bien difficile de savoir ce qui pouvait se jouer au cœur des interactions policières dans des cités de banlieue éloignées des centres-villes, dans un contexte général de faible

8. Frédéric Gautier, « Une police "à l'image de la population" ? », *Migrations Société*, n° 169, 2017, p. 39-52.

intérêt public pour ce qui s'y déroulait. Par ailleurs, au sein des zones de résidence des populations minoritaires, les missions policières sont bien plus diverses qu'elles ne l'étaient une quarantaine d'années auparavant. Si elles consistaient essentiellement, dans les années 1970 et 1980, en la protection des centres-villes blancs voire des citoyens blancs contre les jeunes descendants d'immigrés, les policiers aujourd'hui ont à répondre à une demande forte de sécurité exprimée par les résidents des cités, en forte proportion issus de l'immigration. De ce point de vue, l'importance prise par la lutte contre les violences intrafamiliales ou les violences sexuelles permet d'élargir le spectre de l'intervention policière et de faire de la police une administration pourvoyeuse de services à l'égard des populations descendantes de celles qu'elle pourchassait deux décennies plus tôt. Les missions policières se détachent, au fil des ans, d'impératifs et de pratiques postcoloniales, au bénéfice des populations les plus fragiles des zones urbaines reléguées – indifféremment de leurs origines.

93

Toutefois, les enquêtes les plus récentes dont nous disposons témoignent de la prévalence d'une police martiale très largement gouvernée par une rationalité postcoloniale (qui se base, donc, sur des logiques de territorialisation de l'action, avec pour impératifs le déploiement d'une police fondée sur la force dans les territoires à composante migratoire importante et un contrôle des points de passage vers les centres-villes riches). C'est d'abord ainsi qu'est perçue l'action de la police par les habitants concernés. Dans l'enquête Eurojustis France menée en 2010, à la question « Les policiers sont-ils racistes ? », 39 % des répondants qui n'habitent pas dans des logements sociaux répondent « oui », contre 48 % des répondants qui vivent dans des cités de la banlieue nord de Paris. Quant à savoir si la police pratique un « contrôle abusif sur certaines personnes », les taux sont respectivement de 25 % et 48 %. Même écart sur la brutalité policière : la moitié des habitants de zones urbaines sensibles en Seine-Saint-Denis estiment les interventions « trop musclées », contre 36 % de ceux qui résident autre part. Et, notons-le, la conviction en France que les policiers sont « racistes » ou bien qu'ils (et elles) « ne traitent pas les personnes de manière équitable » (pour reprendre la formulation d'une enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne), que partage entre 30 et 40 % de la population générale, est beaucoup plus élevée qu'en Angleterre ou en Allemagne, ce qui souligne la force de cette tradition policière, au moins dans les représentations collectives⁹.

9. Sur ces différentes enquêtes, cf. Sebastian Roché, *De la police en démocratie*, op. cit. ; René Lévy, « La police française à la lumière de la justice procédurale », *Déviance et société*, n° 40,

Qu'en est-il du côté de la police elle-même ? S'agissant des pratiques, l'enquête ethnographique la plus récente qui ait été menée dans « les quartiers », celle de la géographe Marie Morelle, montre qu'elles varient selon le type d'équipes policières, mais aussi que les équipes qui cultivent dans les zones de banlieue diverses formes de proximité effectuent toujours un travail de police générale, considéré comme secondaire, souvent mésestimé par les pairs (patrouille en car police-secours, surveillance des abords des écoles, accueil du public et plaintes du tout-venant, visite au domicile d'une personne qui ne répond plus aux appels de ses proches, etc.), contrairement à celles qui ne déploient que des formes ostensibles de police « d'occupation », pour citer la géographe : tout un ensemble de policiers « égrènent des souvenirs de “reconquête” des cités, vêtus de casque et de bouclier, avec la sensation d'avoir été en sous-effectifs »¹⁰. Les policiers en question sont, entre autres, ceux affectés dans des brigades installées à grand renfort de mâle communication par le ministre du moment, ici les « brigades spécialisées de terrain », créées en 2010. De telles brigades, au déploiement immédiatement visible, derrière lequel peut s'attacher une équipe de journalistes « embarqués », s'avèrent bien plus profitables pour le décideur politique que, par exemple, des « zones de sécurité prioritaire », territoires infracommunaux parcimonieusement instaurés en 2012 et vite effilochés, sur lesquels une politique partenariale associant les services de l'État (commissaire, procureur), de la ville (maire) et les associations avait été tentée ou du moins évoquée. Ce, dans un contexte, comme le souligne l'observation de Marie Morelle, de « sous-effectifs » et, ajoutons-nous, de sous-encadrement, puisque, en Seine-Saint-Denis, 70 % des effectifs ont moins de cinq ans d'expérience dans leur service, que l'on y compte un policier pour trois cent cinquante habitants, comme dans le Val-de-Marne, contre un pour quatre-vingt-quinze dans la capitale, et que s'y trouvent autant de policiers que dans les Hauts-de-Seine – tous trois départements de banlieue parisienne à forte densité urbaine et présence migratoire ou post-migratoire dans lesquels exercent toujours une large part de policiers « débutants et faiblement expérimentés », selon les termes

2016, p. 139-164. Les principales enquêtes européennes sont disponibles sur FRA. Europa.eu et Eurojustis.eu.

10. « La fabrique de territoires policiers. Des pratiques professionnelles en débat dans une commune francilienne », *Droit et société*, n° 97, 2017, p. 475. Symétriquement, les récits d'émeutes urbaines matées prennent une place considérable dans la bouche des directeurs départementaux de la sécurité publique (chefs de police à l'échelle départementale). Cf. Olivier Fillieule et Fabien Jobard, *Politiques du désordre. Police et manifestations en France*, Paris, Seuil, 2020.

du rapport de la Cour des comptes sur l'organisation et la gestion des forces publiques paru en juillet 2011.

Inchangée et immuable, la police française ? Il est certain que, au regard des décennies antérieures, les pratiques policières ne se déroulent plus dans la même indifférence générale au racisme ou à (pour parler la langue d'aujourd'hui) la discrimination. La police est dorénavant un collectif de travail beaucoup plus divers et ouvert qu'il ne l'était, et les gestes policiers sont bien plus qu'avant susceptibles de faire débat dans les services (au moment des pauses, par exemple). Cependant, au sein d'une institution convaincue de l'hostilité de l'extérieur (presse, politiques, voire citoyens) et dont le métier exige cohésion et solidarité au niveau du corps d'application, la réaction face au racisme se traduira bien plus souvent par une distance silencieuse que par une action délibérée, une mise au ban par les collègues (voire par l'institution elle-même) étant extrêmement préjudiciable. Par ailleurs, la pression liée aux émeutes urbaines et violences collectives, aux trafics de rue de stupéfiants – à l'encontre desquels les gouvernements successifs continuent d'appliquer une législation parmi les plus dures d'Europe –, mais surtout au terrorisme islamique (métonymie d'« arabe »), a intensifié l'insularité policière et, aux dires des responsables policiers avec lesquels j'ai pu m'entretenir, attiré des jeunes animés principalement d'un désir de « terroriser les terroristes », voire de bouter les Arabes ou les musulmans hors de France...

95

Dans un tel contexte, un regard comparatif offre des enseignements essentiels. À bien observer les policiers allemands, on n'enregistre pas chez eux et chez elles des dispositions démesurément plus tolérantes à l'égard des étrangers¹¹. Mais ces dispositions, qui s'actualisent en certains *Länder* dans de véritables réseaux néonazis, ne trouvent pas d'expression collective notable sur le terrain. La raison en est selon nous, d'abord, une conscience aiguë, parmi les politiques et les cadres de l'institution, du rôle du policier dans la cité. La police n'est pas promue comme le sabre et le bouclier contre le crime, mais comme une institution de service social, voire de travail social. Les jeunes gens qui y entrent ne le font pas avec la conviction qu'ils (et elles) terroriseront les terroristes, éradiqueront la drogue et mettront les criminels hors d'état de nuire, pour reprendre la phraséologie politique courante en France depuis le

11. Cf., par exemple, Jérémie Gauthier, « Des corps étrange(r)s dans la police ? Les policiers minoritaires à Paris et à Berlin », *Sociologie du travail*, n° 53, 2011, p. 460-477 ; Tobias Singelstein, « Rassismus in der Polizei », in *Auf neuen Wegen*, Berlin, Duncker & Humblot, 2021, notamment p. 380-384.

début des années 2000, mais plutôt qu'ils (et elles) porteront secours et assistance, travailleront avec les associations et les clubs de prévention, interviendront dans les écoles, etc.

Cela m'amène à une deuxième considération concernant les évolutions contemporaines de la police : l'environnement dans lequel elle intervient. Les quartiers à forte présence migratoire en France ont été les premiers touchés par les mesures de restriction budgétaire et de raréfaction de l'argent public. Ainsi, tout l'environnement qui permet une intervention policière moins anxieuse (pour les policiers) et anxiogène (pour le public) s'est atrophié au fil des décennies : moins de travailleurs sociaux, moins d'éducateurs de rue, moins d'éducateurs spécialisés, moins d'adultes responsables et qualifiés dont la présence dans les rues permet, en Allemagne, une meilleure intervention policière (voire pas d'intervention du tout, la situation problématique ayant été soldée sans leur concours).

Aussi, et quelles que soient les inclinations personnelles ou les cultures professionnelles, ce ne sont pas les policiers du rang (« policiers de base », lit-on fréquemment) qui forment le cœur de ce couple « police/racisme » qui défraie si souvent la chronique en France, mais plutôt l'absence de détermination des élites (politiques et policières) à défaire la police française de sa lourde histoire et à favoriser, autour d'elle, des sociétés urbaines dans lesquelles les policiers ne se trouvent pas, ou le plus rarement possible, seuls face à la complexité, à la misère et à l'adversité. La police est en effet moins affaire de policiers que de société, moins l'affaire des policiers qui la forment que des politiques qui la gouvernent.

R É S U M É

À intervalles réguliers, la police nationale fait face, en France, à des accusations lourdes de racisme. Nous soumettons ici l'hypothèse formulée par l'historien Emmanuel Blanchard de « colonialité » aux connaissances tirées de l'histoire contemporaine de l'institution policière et des mutations de la société française, d'un côté, et à des observations recueillies sur le terrain, de l'autre. La question qui s'impose alors, et à laquelle l'article tente de répondre, consiste à savoir dans quelle mesure la police peut, en France, se délivrer du poids trop lourd de sa propre histoire.